

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 12-08 du 23 novembre 2023

### EXPÉRIMENTATIONS POUR UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT EN SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMPAGNONS BATISSEURS, VOISINMALIN ET LES RAYONS DE STAINS – CONVENTIONS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

Vu sa délibération n°08-02 du 3 mai 2018 adoptant l'évolution du Règlement départemental du Fonds de Solidarité Logement,

Vu le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2019-2025,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre de 2023 pour un montant total de 67 533 euros, de :

- 40 000 euros pour les Compagnons bâtisseurs Île-de-France
- 12 533 euros pour l'association VoisinMalin
- 15 000 euros pour l'association les Rayons de Stains ;

- APPROUVE les conventions ci-annexées relatives au financement des projets de lutte contre les punaises de lit, à conclure avec chacune des associations citées ci-dessus ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*